

Persévérer malgré l'adversité

Mémoire présenté à la 70^e Conférence des ministres des Mines, Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, août 2013

Présenté par la Fédération de l'industrie minière canadienne

Associations nationales :

Association minière du Canada
Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers
Association charbonnière du Canada
Institut canadien des engrais
Conseil canadien de l'innovation minière

Associations territoriales et provinciales :

Ontario Mining Association
Ontario Prospectors Association
Mining Association of British Columbia
Association for Mineral Exploration British Columbia
Association minière du Québec
Saskatchewan Mining Association
Saskatchewan Potash Producers Association
Mining Industry NL
The Alberta Chamber of Resources
The Mining Association of Manitoba
Yukon Chamber of Mines
Chambre des mines des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut

Les membres de la FIMC représentent la majorité des entreprises menant des activités d'exploration minière, d'extraction et de transformation des minéraux au Canada et le secteur de l'approvisionnement qui soutient ces activités industrielles. Ils sont responsables de la plus grande partie de la production canadienne de métaux de base et précieux, d'uranium, de diamants, de charbon métallurgique et thermique, de potasse et de sables bitumineux. Nous sommes heureux d'avoir l'occasion de procurer aux ministres des Mines des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux des idées et des recommandations concernant les questions politiques d'importance pour notre industrie.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	3
SOMMAIRE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES MINÉRAUX	5
<i>L'impact économique de l'industrie minière canadienne reste solide</i>	5
<i>L'avenir de l'économie mondiale est incertain</i>	6
<i>La crise du capital s'accroît</i>	6
<i>Le long terme</i>	7
<i>Progrès environnementaux et sociaux importants et soutenus</i>	7
LES PROGRÈS À CE JOUR	9
<i>Appui des gouvernements</i>	9
LES PRINCIPAUX DÉFIS DEMEURENT	11
<i>Déclin des réserves nationales</i>	11
<i>Crise du capital pour les petites entreprises</i>	11
<i>La diminution du soutien fiscal affecte la compétitivité</i>	11
<i>Accès aux terres pour l'exploration</i>	11
<i>Relations avec les autochtones de plus en plus complexes</i>	12
<i>Les problèmes de compétence nécessitent un soutien stratégique</i>	12
<i>Une transition efficace pour une réglementation efficiente</i>	12
<i>Une diminution des coûts de l'énergie améliore la compétitivité</i>	13
<i>L'infrastructure et les avantages de l'industrie minière sont interdépendants</i>	13
<i>L'innovation est la clé de l'amélioration des capacités</i>	13
RECOMMANDATIONS AUX MINISTRES	15
<i>1. Appuyer les efforts d'augmentation du capital :</i>	15
<i>2. Résoudre l'incertitude en matière de réglementation</i>	16
<i>3. Améliorer les processus de délivrance de permis et d'accès aux terres</i>	17
<i>4. Regonfler les effectifs</i>	18
<i>5. Investir de manière stratégique dans l'infrastructure</i>	18
<i>6. Résoudre le problème de déclin des réserves nationales</i>	19
<i>7. Améliorer les capacités d'innovation de l'industrie minière au Canada</i>	19
<i>8. Affaires autochtones</i>	19
CONCLUSION	20
	2

RÉSUMÉ

Aujourd'hui, l'industrie minière vit une période prolongée de forte volatilité des marchés. Alors que les prix des produits de base déclinent à court terme et que l'incertitude économique internationale persiste, les grandes entreprises éprouvent des problèmes à prévoir les demandes futures, alors que les petites entreprises ont de la difficulté à obtenir du financement, particulièrement au stade préliminaire de l'exploration hors chantier. L'incertitude pousse les entreprises à reporter des projets face à la baisse de la demande à court terme. Cependant, la demande internationale à long et moyen terme devrait augmenter de façon importante.

Malgré un épisode de volatilité prévu, la demande vigoureuse pour les matières extraites devrait se poursuivre à long terme puisque les prévisions de croissance des économies émergentes restent solides. Cela représente une occasion importante pour le Canada, s'il peut profiter de bonnes conditions d'exploitation, d'investissement et réglementaires à l'échelle nationale, sujet qui sera abordé ci-dessous. Alors que la reprise du super cycle est largement prévue, la participation du Canada n'est pas garantie. Pour garantir que le Canada soit prêt à saisir l'occasion que le prochain redressement économique apportera, le soutien ciblé et continu des gouvernements dans les secteurs suivants est essentiel.

- **Appuyer les efforts de mobilisation des capitaux** pour promouvoir l'exploration minière, et ainsi permettre à ce secteur de l'industrie d'endurer la crise de capital actuelle et d'entreprendre l'exploration nécessaire pour résoudre le problème de déclin des réserves de métaux de base au pays et contribuer à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement des métaux et des minéraux à l'échelle internationale.
- **Aborder l'incertitude, l'efficacité**, et la rapidité de la réglementation en s'assurant que les changements au cadre réglementaire régissant l'exploration et le développement miniers soient accompagnés de plans de transition bien établis et clairement définis qui, dans la mesure du possible, réduisent le fardeau réglementaire de l'industrie minière. Plus particulièrement, l'incertitude devrait être abordée par les moyens suivants :
 - création d'un plan de transition pour les amendements à la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur la protection des eaux navigables (LPEN)*;
 - report de la mise en place des amendements à la *Loi sur les pêches* jusqu'à ce que le ministère soit prêt à la mettre en vigueur;
 - prise en considération des approbations en vertu de la *Loi sur les pêches* et la *LPEN* dans les évaluations environnementales pour assurer une consultation constructive et rapide;
 - clarification de l'interaction des processus de la *LEP* et de l'*ACEE*;
 - promotion de la réforme réglementaire dans le nord par la modification et la modernisation de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* pour les Territoires du Nord-Ouest.
- **Améliorer les processus de délivrance de permis et d'accès aux terres** en maximisant le territoire disponible et en réduisant les obstacles pour l'exploration et le développement miniers en s'assurant

que les décisions relatives au retrait des terres sont prises après une évaluation fiable du potentiel minier et après avoir examiné attentivement les facteurs environnementaux, sociaux et économiques.

- **Regonfler les effectifs** en s'attaquant à la crise des ressources humaines de l'industrie afin d'assurer une main-d'œuvre vigoureuse pour l'avenir. Les gouvernements doivent travailler avec l'industrie, les établissements d'enseignement, les peuples autochtones et d'autres groupes pour combler les besoins de l'industrie sur les plans de la formation, de la mobilité et de l'immigration des travailleurs.
- **Investir dans l'infrastructure de manière stratégique** : Pour les régions éloignées et du nord du Canada, le développement social et économique est une priorité de base, mettant en évidence la politique étrangère du Canada pour l'Arctique et la stratégie pour le nord du Canada. Pour permettre à l'industrie de continuer à participer substantiellement au développement social et économique de ces régions et des Canadiens, généralement par des impôts et des redevances, les gouvernements devraient investir stratégiquement dans l'infrastructure qui améliore la viabilité économique d'une foule de projets d'exploitation minière.
- **Résoudre le problème de déclin des réserves** en investissant davantage dans l'amélioration des connaissances géoscientifiques au Canada, notamment le programme de géocartographie de l'énergie et des minéraux (GEM) et l'Initiative géoscientifique ciblée (IGC), particulièrement dans le nord, et en mettant en place des mesures d'incitation pour l'innovation des processus et de la technologie afin de réduire les risques et les coûts associés au développement et à l'exploration minière.
- **Améliorer les capacités d'innovation de l'industrie minière au Canada** en appui à la recherche, au développement et à la commercialisation en versant directement au Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) une somme de deux (2) millions par année pendant trois (3) ans, permettant ainsi à l'organisme d'aborder les priorités essentielles en matière d'innovation dans l'ensemble de l'industrie.
- **Relations avec les autochtones** : travailler conjointement et en consultation avec l'industrie et les communautés autochtones pour préciser la portée de l'obligation de consultation et d'adaptation de la Couronne lorsque cette dernière envisage des mesures susceptibles de porter atteinte à des droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis.

SOMMAIRE DE L'INDUSTRIE CANADIENNE DES MINÉRAUX

L'impact économique de l'industrie minière canadienne reste solide

En 2011, l'industrie minière a versé une contribution de 63 milliards de \$ au PIB nominal du Canada, ce qui représente 3,9 % de l'économie du pays. En 2012, la valeur de la production minière du Canada s'est maintenue avec près de 47 milliards de \$. Au cours de la même année, selon Ressources naturelles Canada, l'industrie a employé plus de 330 000 travailleurs pour l'extraction, la transformation et la fabrication de minéraux, 10 000 employés de plus que l'année précédente.

Le Canada est un chef de file mondial en matière de capacité d'exploration minérale avec quelque 800 sociétés canadiennes d'exploration minière actives dans plus de 100 pays, selon Ressources naturelles Canada. Bien que le Canada soit resté la destination de choix pour l'exploration mondiale en 2012, ses parts des dépenses à l'échelle internationale ont diminué, passant de 18 % en 2011 à 16 % en 2012. De plus, en 2012, les dépenses d'exploration (excluant l'évaluation) ont baissé de 700 millions de \$ passant de 2,9 milliards de \$ en 2011 à 2,2 milliards de \$ et devraient encore diminuer en 2013, atteignant 1,8 milliard de \$, une chute de presque 40 %.

Le secteur minier du Canada se situe également au deuxième rang à l'échelle mondiale en matière d'approvisionnement. Il accueille près de 3 200 entreprises et appuie l'industrie mondiale en offrant différentes capacités allant de l'équipement de forage aux services d'ingénierie, étendant ainsi la portée économique de l'industrie encore davantage. En 2011, l'industrie a versé une somme estimée à 9 milliards de \$ en taxes et redevances aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, un chiffre qui, en raison de la limitation des données, ne comprend pas les contributions faites par le secteur de l'approvisionnement minier. Cet écosystème minier en plein essor, établi sur la robustesse de l'exploration et de l'exploitation minière à l'échelle nationale et ensuite mondialisé, est également menacé si l'exploration (et en fin de compte la production) au pays baisse.

À l'échelle provinciale, l'exploitation minière reste un puissant moteur économique, de nombreuses provinces retirant une partie importante de leurs recettes publiques de l'industrie minière. En 2012, la valeur totale de la production de minéraux en Ontario était de plus de 9,2 milliards de \$, en Colombie-Britannique, elle était de 8,3 milliards de \$, en Saskatchewan de 8,2 milliards de \$, au Québec de 8,1 milliards de \$ et à Terre-Neuve-et-Labrador, elle s'élevait à 4,4 milliards de \$; sa valeur dans les autres provinces étant également très importante. Voici quelques exemples de croissance durant le boom mondial des produits de base des dix dernières années :

- La valeur de la production de minéraux à Terre-Neuve-et-Labrador a quintuplé.
- La valeur de la production de minéraux en Saskatchewan a triplé.
- La valeur de la production de minéraux en Colombie-Britannique a triplé.

En plus des provinces, l'industrie est également importante dans les communautés éloignées et autochtones et génère de la richesse dans les grandes villes, notamment Toronto, Vancouver, Montréal, Edmonton, Calgary et Saskatoon, chacune d'entre elles reconnue à l'échelle internationale pour son excellence dans différents secteurs miniers.

La valeur commerciale de l'industrie a diminué de 9 % en 2012 par rapport à 2011, année durant laquelle les exportations avaient atteint un chiffre record de 92,6 milliards de \$, soit 20,4 \$ du total des exportations au pays, mais est cependant restée à un niveau historique. En raison de cette portée

internationale, plus de la moitié des recettes du trafic-marchandises ferroviaire au Canada proviennent de l'industrie minière, ainsi que la majorité des marchandises expédiées par bateau.

L'avenir de l'économie mondiale est incertain

La croissance économie mondiale a diminué au cours des trois dernières années, passant de 5,2 % en 2010 à 3,1% en 2012. En juillet, le Fonds monétaire international a revu à la baisse ses prévisions économiques mondiales pour 2013 qui passent de 3,3 %, comme publiées en avril, à 3,1 %, reflétant celles de 2012. Il faut signaler que la croissance du PIB mondial prévue en 2013 se trouve sous la moyenne annuelle de 1995 à 2012.

La demande des marchés émergents, qui a dominé la croissance économique mondiale durant et après le ralentissement économique, a également commencé à baisser. Selon le FMI, au cours de la même période de trois (3) ans, la croissance du PIB due aux marchés émergents et aux économies en développement a baissé, passant de 7,6 % à 5,1 %. Par exemple, les taux de croissance du PIB du Brésil, de l'Inde et de la Chine, les pays du « BRIC », ont baissé progressivement au cours des trois dernières années, la croissance du Brésil et celle de l'Inde diminuant de manière plus importante. Bien qu'ayant baissé aussi, le taux de croissance de la Chine reste cependant solide à 7,7 %; une augmentation à 8 % est prévue pour 2013 et devrait s'affermir jusqu'à la fin de la décennie, avec des périodes de volatilité de la demande et des marchés.

Nonobstant cette tendance à la baisse de la croissance économique, les prix des minéraux et la demande pour de nombreux produits miniers se sont redressés après le ralentissement économique et sont restés à des niveaux intéressants jusqu'à récemment. Cette situation est due en grande partie à la croissance chinoise et le fait que ce pays représente environ 40 % de la demande mondiale de métaux communs et un pourcentage comparable de la demande mondiale pour une foule d'autres produits. Cependant, l'incertitude croît autour de l'avenir économique mondial à court terme. L'incertitude concernant la durée de la récession en Europe, la longévité de la croissance des économies émergentes, les effets sur le marché des pratiques de constitution de réserves de la Chine et la force de la reprise économique aux États-Unis a entraîné la baisse (parfois importante) des prix soutenus d'une foule de produits miniers au cours des derniers mois. Au moment de la rédaction, le prix des métaux (incluant l'or, l'argent, le cuivre, le nickel et l'uranium) se situait à son niveau le plus bas depuis deux ou trois ans.

La crise du capital s'accroît

En réaction à l'incertitude économique constante, le capital, qui était revenu dans l'industrie en 2010 et 2011, est reparti tout aussi rapidement, générant un assèchement du capital pire que celui subi lors de la récession en 2008. Bien que cette situation touche certaines grandes entreprises, l'accès au capital a été particulièrement difficile pour les petites entreprises, comme indiqué dans le rapport sur la crise du capital de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) en mars 2013 et présenté au sous-comité sur la fiscalité et les finances du Groupe de travail intergouvernemental sur l'industrie minière (GTIGM) pendant la convention de l'ACPE. Plus de 700 des 1 800 entreprises inscrites à la Bourse de croissance TSX possèdent moins de 200 000 \$ en fonds de roulement, juste assez pour couvrir les coûts associés au statut de société ouverte.

Le long terme

Malgré ces défis, il est largement admis que l'avenir économique de l'industrie minière canadienne sera solide à moyen et à long terme. Cette opinion se base sur les prévisions de croissance à long terme en Chine, en Inde et sur d'autres marchés émergents, ainsi que sur l'hypothèse de stabilité d'un environnement opérationnel, de développement et d'investissement positif. Malgré les récentes préoccupations en lien avec les taux de croissance dans les pays « BRIC », qui ont largement contribué à la croissance internationale, on reconnaît que les données fondamentales à long terme sont positives et que la période de volatilité des marchés actuelle est provisoire. Alors que les classes moyennes dans les pays les plus peuplés du monde continuent d'émerger et que leurs habitudes de consommation ressemblent de plus en plus à celles des pays industrialisés, la croissance, même à un rythme modéré, devrait rester solide.

Les recherches de l'Association minière du Canada indiquent que l'investissement dans les projets en place, prévus et proposés au Canada s'élèvera à plus de 160 milliards de \$ au cours des cinq à dix prochaines années. Cette somme comprend des investissements de plusieurs milliards de \$ dans les territoires et dans six provinces, ainsi que des investissements qui restent importants dans les autres provinces. De grands projets touchent notamment les sables bitumineux extraits à ciel ouvert, le charbon, le cuivre, l'or, le fer, la potasse, l'uranium et les diamants, sans compter d'importants investissements dans les secteurs de l'environnement et de la transformation. Cependant, comme nous l'avons constaté récemment, même de grands projets (p. ex. le projet Cliff dans la ceinture de feu) seront repoussés si le rendement du capital investi est incertain. À la lumière des prévisions en matière de demande et de défis financiers à l'échelle internationale, l'industrie a besoin du soutien des différents gouvernements pour traverser la période d'instabilité actuelle, profiter de la croissance future et participer encore davantage à la prospérité du Canada.

Progrès environnementaux et sociaux importants et soutenus

L'industrie canadienne de l'exploration minérale et de l'extraction minière accorde une grande priorité à la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) dans le secteur de l'engagement communautaire, de l'environnement et de la santé et sécurité. L'initiative primée *Vers le développement minier durable* (VDMD) de l'AMC et le cadre *e3 Plus : L'exploration minérale responsable* de l'ACPE aide les entreprises à améliorer sans cesse leurs pratiques en matière de RSE tant à l'échelle nationale qu'internationale. Ces initiatives sont conçues pour bâtir une industrie canadienne durable, solide et concurrentielle sur le plan international, qui favorise de saines politiques publiques et d'entreprise tout en bénéficiant d'un vaste soutien national.

Principal employeur privé de Canadiens autochtones en proportion, l'industrie minière entretient des relations généralement positives avec les groupes autochtones. Une étude de la Banque TD publiée en juin 2011 indique que le boom mondial des produits de base de la dernière décennie a contribué à doubler le revenu des Canadiens autochtones et de leurs entreprises. Au niveau des entreprises, des ententes commerciales avec des groupes autochtones facilitent la progression de projets d'extraction tout en assurant des investissements dans l'éducation, la formation et la création d'emplois. En comptant les protocoles d'entente qui encadrent les projets dans leurs premiers stades, près de 260 ententes bilatérales actives concernant des projets miniers sont établies au Canada entre des entreprises et des groupes autochtones. Le potentiel pour une plus grande collaboration existe.

La transparence et la responsabilité continuent d'être au sommet des priorités de l'industrie minière. L'année dernière, l'AMC, l'ACPE, le Revenue Watch Institute et PCQVP-Canada ont signé un protocole d'entente pour créer un cadre de divulgation des paiements versés aux gouvernements hôtes par les entreprises minières et d'exploration canadiennes. Le but du cadre de divulgation consiste à favoriser l'analyse des investisseurs et à doter les citoyens des pays riches en ressources naturelles des outils nécessaires pour tenir leurs gouvernements responsables de l'utilisation des ressources naturelles. Les progrès réalisés au cours de l'année dernière ont été importants et très positifs. En juin, le groupe de travail a présenté une ébauche du cadre de divulgation pour consultation publique qui correspondait à la loi Dodd Frank aux États-Unis (bien que cette loi ait essuyé un revers récemment lorsqu'elle a été annulée par la cour de district des États-Unis) et aux règlements proposés élaborés par l'Union européenne, appuyant les efforts vers une norme internationale pour ce type de divulgation. Lorsque les quatre organismes impliqués auront endossé ce cadre, les signataires du protocole d'entente l'utiliseront comme base pour alimenter le plan du gouvernement fédéral de mise en place d'une exigence de divulgation obligatoire au Canada annoncé récemment.

À l'échelle internationale, les sociétés minières canadiennes possèdent des installations dans des douzaines de pays dans lesquels elles paient des taxes, créent des emplois et investissent dans des projets de responsabilité sociale d'entreprise. Au-delà des investissements directs dans les projets, les entreprises aident à financer des écoles, des routes, des hôpitaux, des cliniques, des centres communautaires ainsi que des programmes pour la santé et la nutrition des enfants. Des projets en matière de responsabilité sociale d'entreprise à l'échelle internationale sont également chapeautés par les Nations Unies, la Banque mondiale, l'OCDE, des banques étrangères et autres. Les entreprises minières canadiennes sont, en général, les chefs de file dans l'adoption et la mise en place de tels projets.

LES PROGRÈS À CE JOUR

Appui des gouvernements

À certains égards, les gouvernements ont soutenu la capacité concurrentielle de l'industrie minière du Canada au cours des dernières années. Le gouvernement fédéral a fait de grands progrès au niveau de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), augmentant l'efficacité et la clarté du processus. Plus récemment, en collaboration avec l'industrie, le gouvernement a apporté des changements positifs à la liste de projets de la LCEE et a assuré la transition harmonieuse au nouveau cadre de réglementation régissant les évaluations environnementales.

Dans le Nord, une série d'initiatives sont en cours qui amélioreront la clarté de l'évaluation environnementale et du régime de délivrance de permis, la plus importante étant la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut* (LATEPN), présentée dans le projet de loi C-47 et qui a reçu la sanction royale le 19 juin 2013. Un élément important pour les Territoires du Nord-Ouest est la modernisation de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*. Les amendements qui lui seront apportés peuvent contribuer à accroître l'investissement pour l'exploration dans la région.

Ces mesures ont été prises en réaction aux recommandations faites par l'industrie. En partant de l'idée qu'un système de réglementation moderne est essentiel pour attirer les investissements et les emplois au Canada, nous pouvons affirmer que ces changements positifs permettront de réduire les retards de mise en place des évaluations environnementales. L'engagement du gouvernement de revoir et d'amender le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* est également positif.

Les mesures en matière de ressources humaines indiquées dans le budget 2013 correspondent également aux priorités de l'industrie. Parmi les projets décrits, on compte : une subvention canadienne pour l'emploi, le soutien nécessaire pour 5 000 stages rémunérés supplémentaires, la réaffectation de fonds pour appuyer les occasions d'apprentissage et la promotion de l'éducation dans les secteurs d'emploi où la demande est importante. De plus, une somme de 241 millions de \$ sur cinq (5) ans a été réservée pour soutenir les programmes de préparation à l'emploi des Autochtones. Le budget décrit le processus de consultation entre les gouvernements fédéral et provinciaux, impliquant l'industrie, afin de déterminer l'affectation de fonds dans ces programmes et autres programmes de ressources humaines annoncés. L'industrie se réjouit de participer à ces consultations pour s'assurer que l'investissement de ces fonds ait le plus grand impact possible afin de régler la crise des ressources humaines à laquelle l'industrie doit faire face.

L'investissement dans les géosciences est essentiel au succès de l'industrie du développement et de l'exploration minière. Chaque dollar investi par le gouvernement dans les géosciences entraîne cinq dollars de dépenses d'exploration par le secteur privé, tout en augmentant les chances de découvrir des gisements commercialisables. Pour cette raison, le programme de géocartographie de l'énergie et des minéraux (GEM) et l'Initiative géoscientifique ciblée (IGC) procurent et continueront de procurer des dividendes économiques pour l'avenir.

L'innovation est également intégrale. Le développement du Conseil canadien de l'innovation minière a rapidement produit des résultats : le Consortium sur l'Innovation en exploration du Conseil et 26

entreprises et principaux chercheurs universitaires visualisant, formulant et mettant en place conjointement le Conseil de recherches en sciences naturelles du CCIM, un projet Empreintes de cinq (5) ans et de 13 millions de dollars, dont 8 millions proviennent de l'industrie et le reste du CRSNG. L'industrie accueille favorablement l'occasion d'aborder des défis fondamentaux dans cet environnement ouvert et empreint de collaboration et estime que ce financement est un pas important dans la bonne direction. Elle aime également que les gouvernements aient reconnu le rôle crucial de l'innovation dans l'industrie minière et le besoin, pour le Canada, de faire preuve de plus de leadership dans ce secteur.

Sur le plan fiscal, une réduction du taux fédéral d'imposition sur les bénéficiaires des sociétés à 15 % au 1^{er} janvier 2012 a également eu des effets positifs. De plus, le crédit d'impôt pour l'exploration minière associé au mécanisme des actions accréditatives du Canada, souvent amélioré au niveau provincial, a favorisé l'exploration et la découverte de nouveaux gisements au Canada. La prolongation de cette mesure pendant une autre année, annoncée dans le budget 2013, est bien accueillie par l'industrie, particulièrement à la lumière des défis financiers sans précédent auxquels fait face le secteur des petites entreprises.

LES PRINCIPAUX DÉFIS DEMEURENT

Déclin des réserves nationales

Le secteur minier canadien continue cependant d'accuser une baisse au niveau de ses réserves minérales, prouvées et probables, pour tous les principaux métaux de base. La diminution la plus spectaculaire a été observée pour les réserves de plomb (95 %), de zinc (85 %) et d'argent (80 %), tandis que celles de cuivre (47 %) et de nickel (63 %) ont chuté de façon importante. Sans une exploration efficace et durable, la production minérale canadienne épuisera les nouvelles réserves, avec de lourdes conséquences pour les communautés et les individus qui profitent des occasions économiques générées, directement ou indirectement, par l'industrie.

Crise du capital pour les petites entreprises

L'exploration minérale représente la recherche et le développement de la chaîne d'approvisionnement des métaux et la source des avantages économiques générés par l'industrie. L'industrie est actuellement privée du capital dont elle a désespérément besoin. Cependant, l'aversion au risque des investisseurs devrait se poursuivre jusqu'à ce que les fluctuations économiques mentionnées ci-dessus se stabilisent, restaurant ainsi la confiance des investisseurs. Sans accès au capital, cet écosystème entrepreneurial florissant et vigoureux s'étiolera, affaiblissant ainsi les fondements d'une industrie qui génère des avantages économiques importants pour les Canadiens.

La diminution du soutien fiscal affecte la compétitivité

Les budgets fédéraux 2012 et 2013 indiquent une tendance vers la diminution du soutien fiscal à l'industrie minière canadienne. Les mesures suivantes ont un impact négatif sur la compétitivité fiscale de l'industrie à l'échelle internationale :

- l'abolition du crédit d'impôt des sociétés pour exploration et développement miniers;
- l'abolition du crédit d'impôt à l'investissement pour les ressources dans la région de l'Atlantique;
- l'abolition de la déduction pour amortissement accéléré;
- la réduction du programme d'encouragements fiscaux pour la recherche scientifique et le développement expérimental;
- les conséquences involontaires des règles de transfert des sociétés affiliées; et
- le fait que les dépenses de préproduction ne seront plus admissibles à la déduction pour frais d'exploration au Canada.

Ces mesures, en plus des modifications (ou intention de modifier) certains systèmes d'impôts et de redevances provinciaux sur les minéraux, ont un impact sur la réputation internationale du Canada à titre de pays où les entreprises minières peuvent profiter d'un contexte d'investissement stable et constant.

Accès aux terres pour l'exploration

La capacité d'explorer de vastes étendues est vitale pour le succès de l'exploration et de l'exploitation minières au Canada. De plus, la mesure dans laquelle le territoire est ouvert à l'exploration a une influence directe sur la fréquence des découvertes de gisements exploitables. L'industrie minière continue d'éprouver des difficultés d'accès aux terres en raison d'une série de facteurs, particulièrement les revendications territoriales en suspens, la durée et l'incomplétude des processus de planification de l'utilisation des terres et le manque de critères décisionnels clairs respectant les désignations des zones protégées. Ces difficultés entraînent de l'incertitude quant à la structure et au fonctionnement des

autorités délivrant les permis, aux propriétaires fonciers ainsi qu'à l'utilisation des terres. Dans certains cas, elles mènent à des retraits provisoires importants et planifiés des terres pendant de longues périodes, réduisant ainsi la quantité de terres disponible à l'exploration minière. De vastes étendues de terrain pour des projets d'exploration à faible impact sont essentielles au succès de l'industrie minière canadienne.

Relations avec les autochtones de plus en plus complexes

Les entreprises minières qui exercent leurs activités au Canada ont constaté une intensification de la complexité en lien avec l'obligation de consulter de la Couronne. Cette complexité se reflète dans les différentes actions des gouvernements provinciaux et territoriaux pour savoir ce qui déclenche l'obligation, comment le processus de consultation se déroulera, qui en est responsable, quels aspects de la procédure sont délégués aux entreprises et quelles mesures incitatives ou de soutien existent pour les parties qui prennent part au processus de consultation. Plus important encore, la complexité et l'ambiguïté en ce qui concerne le moment auquel la Couronne considèrera les efforts de consultation adéquats se poursuivent. Ajoutons à ceci la fréquente duplication et le manque de coordination des efforts aux deux ordres de gouvernement en ce qui a trait aux activités de consultation pour le même projet.

Les problèmes de compétence nécessitent un soutien stratégique

Selon le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM), l'industrie minière canadienne aura besoin de 14 500 nouveaux travailleurs par an au cours de la prochaine décennie pour répondre aux objectifs de production de base, une augmentation de 3 500 travailleurs par an par rapport aux prévisions de 2012. La situation est particulièrement grave puisque la main-d'œuvre qualifiée de l'industrie atteint l'âge de la retraite et que les finissants des programmes d'études postsecondaires ne suffisent pas à la demande. Par exemple, les Territoires du Nord-Ouest ont obtenu du succès au niveau de l'emploi grâce aux liens étroits entre la formation et les vrais emplois dans les mines de diamants. Les trois territoires du Canada, l'industrie, le gouvernement et les collectivités, demanderont ensemble de l'aide au gouvernement fédéral concernant un projet de formation panterritorial afin de poursuivre les succès du passé.

Une transition efficace pour une réglementation efficiente

Malgré le fait que l'industrie minière représente 80 % de la charge de travail en vertu du nouveau régime, le gouvernement fédéral a géré la transition au nouveau règlement de la LCEE 2012 de belle manière. Cependant, l'incertitude persiste sur la manière dont le processus de transition fonctionnera pour les nouvelles *Loi sur les pêches* et *Loi sur la protection de la navigation*. Il existe des exemples d'entreprise qui demande des conseils aux représentants du Ministère des Pêches et des Océans concernant la création de projets et qui ne reçoivent pas l'aide requise pour planifier, préparer et entreprendre adéquatement des mesures afin d'obtenir les approbations nécessaires pour assurer la conformité. L'absence d'une politique de protection des pêches et des documents de référence connexes entraîne une certaine incertitude, augmentant ainsi le potentiel de révision de l'article 35 et posant des risques quant aux délais de développement de l'industrie. Sans mandat clair, l'efficacité de la réglementation diminuera et pourrait entraîner le détournement de l'investissement alors que des projets en attente seront inutilement retardés, ce qui pourrait coûter cher aux entreprises en matière d'argent et de confiance. Le budget 2012 reconnaît qu'un système réglementaire moderne est essentiel pour attirer les emplois et l'investissement au Canada. Si ces réformes n'étaient pas mises en place adéquatement, l'impact économique, incluant une diminution des nouveaux projets ainsi qu'une remise ou une réduction de l'ouverture de nouvelles mines, serait important, menaçant ainsi l'avenir de l'industrie.

Une diminution des coûts de l'énergie améliore la compétitivité

L'extraction minière et les traitements de transformation sont énergivores, et la compétitivité des opérations canadiennes est liée à la disponibilité d'infrastructures énergétiques, particulièrement les réseaux de distribution et de transmission, et au coût de l'électricité et des intrants connexes. En 2010, l'énergie était la troisième dépense opérationnelle la plus importante pour l'industrie, coûtant 2,2 milliards de \$, et la facture ne cesse d'augmenter dans certaines régions. Avec l'avènement des gaz de schiste et autres technologies de gaz naturel, les gisements ont été nombreux au Canada et aux États-Unis. Compte tenu de la diminution des prix du carburant et de la faible empreinte carbone du gaz naturel, les occasions d'augmenter la compétitivité de l'industrie sont importantes dans un contexte d'investissement adéquat. À la lumière de la réglementation fédérale concernant la production d'électricité à partir de charbon, l'industrie minière a été heureuse d'apprendre que le gouvernement fédéral envisagera des ententes d'équivalence pour les provinces dont l'électricité est en grande partie produite à partir du charbon (Alberta, Saskatchewan et Nouvelle-Écosse).

L'infrastructure et les avantages de l'industrie minière sont interdépendants

L'industrie minière a toujours été un pilier au niveau de l'approvisionnement d'infrastructures qui survivent aux mines et continuent d'être au service des Canadiens. Pour favoriser le développement de projets dans les régions nordiques et éloignées, des investissements sont nécessaires, tant au niveau de l'infrastructure physique et énergétique, ce qui est important pour l'accès aux terres, la production de minerais et le transport du matériel d'exploitation, de la main-d'œuvre et des produits miniers à commercialiser. Le gouvernement doit investir dans des secteurs comme celui des routes quatre saisons, des ports maritimes et des liens ferroviaires et intermodaux et il existe des occasions importantes de partenariats publics-privés à cet égard. Cela est particulièrement important compte tenu des récentes réformes fiscales issues du budget 2013 qui rendent les activités et les projets miniers dans les régions nordiques et éloignées encore plus chers qu'ils ne l'étaient. Des investissements supplémentaires sont également nécessaires dans les ports touchés par la modification de l'annexe V de la Convention MARPOL de l'Organisation maritime internationale afin d'assurer qu'ils possèdent des installations de réception adéquates.

À titre de plus grand groupe de clients du réseau ferroviaire national, représentant plus de la moitié du total des revenus de transport, les entreprises minières ont besoin d'un service ferroviaire fiable et efficace. En raison des contraintes en matière de pipeline, le volume de pétrole expédié par voie ferroviaire ne cesse d'augmenter, le réseau est donc à la limite de sa capacité, ce qui entraîne de la congestion et a une incidence négative sur la qualité du service. Alors que le gouvernement fédéral se prépare à la révision obligatoire en 2015 de la *Loi sur les transports au Canada*, il convient de réfléchir sur l'impact qu'une chaîne d'approvisionnement logistique fiable et efficace aurait sur la compétitivité commerciale du Canada.

L'innovation est la clé de l'amélioration des capacités

L'industrie estime que les mécanismes de recherche gouvernementaux n'offrent pas un soutien à la mesure des besoins, des priorités et des contributions de l'industrie. L'indice d'innovation des entreprises du Conference Board du Canada situe le Canada au 13^e rang parmi 15 de ses pairs. Ce résultat n'est pas dû à un manque d'investissement dans la recherche et le développement au pays, mais plutôt la preuve que les liens entre l'élaboration de nouvelles données scientifiques, la connaissance et la commercialisation au niveau de la chaîne d'innovation du Canada sont incomplets. Dans le secteur minier

canadien, le « chaînon manquant » est dû : au manque de coordination à l'échelle nationale du financement de la recherche par l'industrie et le gouvernement, à l'inaptitude de travailler en réseau avec la communauté de recherche et de développement des minerais au Canada et au manque d'intégration des fournisseurs de services à l'industrie minière dans le cycle d'innovation du secteur.

Le CCIM, créé pour répondre à ce manque, encourage l'innovation par la coordination de la recherche, du développement et de la commercialisation menés par l'industrie pour répondre aux principales préoccupations et faire avancer la compétitivité de l'industrie minière au Canada dans ces secteurs. Pour y arriver, un consortium composé d'instituts de recherche et de centres d'innovation de l'industrie au Canada a été créé afin de mieux cibler et offrir les techniques et les technologies requises pour que l'industrie minière augmente sa compétitivité à l'échelle internationale. La feuille de route sur la durée de vie des mines du Conseil canadien de l'innovation minière procure une structure dans laquelle tous les aspects des industries primaires du secteur, de l'exploration minière à l'extraction et de la transformation à la restauration, sont reliés. Cette approche se transforme tranquillement en un écosystème unique et plus inclusif qui intéresse les autres secteurs comme celui des technologies de l'information et des communications (TIC), des technologies propres, de l'aérospatial et de la défense qui pourraient être à l'origine de découvertes pour affronter les changements brutaux qui ont lieu dans l'industrie minière. Grâce à cette approche, le CCIM comble l'écart de commercialisation et couvre le cycle d'innovation complet grâce à l'incorporation de la recherche pure et appliquée, les jeunes entreprises, les petites et moyennes entreprises, les organismes de financement institutionnel et des fondations. Des écosystèmes similaires dans d'autres secteurs de l'économie ont connu d'importants succès. Établir un écosystème d'innovation minière à l'échelle nationale n'est pas simple, alors le soutien des gouvernements au CCIM est essentiel à son succès et le récent financement du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie est un pas dans la bonne direction. Il reste cependant beaucoup à faire. C'est particulièrement vrai lorsque d'autres pays augmentent leurs projets R&D dans le secteur minier. Le Canada ne doit prendre aucun retard à cet égard, et l'industrie se réjouit à l'idée de travailler avec les gouvernements sur cette priorité.

RECOMMANDATIONS AUX MINISTRES

1. Appuyer les efforts d'augmentation du capital :

Tous les gouvernements devraient :

- établir un fonds de capital de risque qui cible l'exploration minière (comme au Québec) pour appuyer l'exploration hors chantier;
- demander une réduction des frais imposés par les bourses et les commissions des valeurs mobilières pour réduire le fardeau réglementaire auquel font face les petites entreprises qui composent la jeune industrie de l'exploration.

Tous les gouvernements territoriaux et provinciaux devraient :

- augmenter le budget consacré aux programmes de subvention de l'exploration minière;
- augmenter les montants que les entreprises et les prospecteurs peuvent exiger pour ces programmes;
- augmenter le pourcentage des dépenses totales d'exploration qui peut être réclamé (p. ex. de 50 % des coûts admissibles à 66 %);
- mettre en place ou améliorer les incitatifs de type crédit d'impôt qui complètent le crédit d'impôt pour l'exploration minière.

Le gouvernement fédéral devrait :

- prolonger le crédit d'impôt pour exploration minière de trois (3) ans, plutôt qu'un an, pour que l'industrie puisse profiter d'une assurance à long terme afin de planifier des investissements essentiels en matière d'exploration;
- améliorer temporairement le crédit d'impôt pour exploration minière de 15 %;
- modifier les règlements qui régissent le crédit d'impôt pour exploration minière pour permettre à une entreprise de réclamer une déduction pour amortissement de l'exploitant allant jusqu'à 10 % des coûts d'exploration directs comme frais d'exploration au Canada, en reconnaissance des coûts reliés à la gestion du programme,¹
- accorder un crédit d'impôt pour exploration minière similaire à celui du programme RS&DE;
- établir un programme incitatif ciblé pour favoriser l'exploration et les activités minières dans les régions nordiques et éloignées, là où les coûts d'exploitation sont beaucoup plus importants qu'ailleurs au Canada;
- établir un fonds de capital de risque qui cible l'exploration minière qui peut fournir des subventions de contrepartie pour appuyer les programmes de subvention de l'exploration minière dans d'autres régions, en échange de participations minoritaires dans les projets d'exploration hors chantier les plus prometteurs;
- permettre aux entreprises d'exploration de demander le remboursement des coûts de consultation de la communauté à titre de frais d'exploration au Canada, quel que soit le moment où ils ont été occasionnés avant la production en quantité commerciale raisonnable (pas juste ceux occasionnés après la délivrance du permis), cela permettrait d'harmoniser les lignes directrices en matière de coût d'exploration direct avec les récents changements

¹ une déduction pour amortissement de l'exploitant de trois pour cent (3 %) faisait déjà partie du Programme de stimulation de l'exploration minière au Canada entre 1989 et 1991;

- apportés à plusieurs lois provinciales sur l'exploitation minière qui invitent les entreprises à consulter les communautés avant de faire une demande de plans et de permis;
- modifier le prix de base rajusté à 50 % plutôt que zéro pour les actions accréditatives détenues depuis au moins un an.

2. Résoudre l'incertitude en matière de réglementation

Alors que la transition au nouveau règlement de la LCEE 2012 s'est faite toute en douceur, l'incertitude persiste quant à la manière dont le processus de transition aux nouvelles *Loi sur les pêches* et *Loi sur la protection de la navigation* se déroulera. Avec une entrée en vigueur prévue pour la fin de cette année et le début de l'année 2014 respectivement, l'industrie n'est pas bien renseignée sur le déroulement de la transition et l'impact de ces nouvelles lois sur des éléments importants du développement de projets. L'industrie demande au gouvernement de :

- **reporter la mise en place jusqu'à ce qu'une stratégie efficace soit élaborée** – l'industrie aimerait voir une stratégie de transition plus cohérente *avant* que les changements à la *Loi sur les pêches* et la nouvelle *Loi sur la protection de la navigation* soient mis en place. Sans directives supplémentaires de Pêches et Océans Canada, sous la forme d'une politique de protection des pêches et de documents de référence connexes, le nouveau régime pourrait entraîner une incertitude sur le plan réglementaire, un fardeau de réglementation inutile et des délais de développement plus longs. Compte tenu de la portée des changements et du besoin de l'industrie d'être informée afin de faire progresser les projets et de respecter les normes, il est important que l'industrie sache à quoi s'attendre de ces mesures.
- **Assurer l'intégration** – Il est essentiel que la considération quant aux approbations du gouvernement fédéral soit intégrée à la LCEE ou aux évaluations environnementales du conseil qui représente le nord pour assurer des processus d'évaluation rigoureux, des consultations pertinentes et des délivrances de permis rapides. Cela est particulièrement important là où la proclamation de l'Annexe 2 de la *Loi sur les pêches* et de l'article 23 de la *Loi sur la protection des eaux navigables* est requise. Le gouvernement fédéral doit s'assurer que « l'approche approuvée applicable pour réduire les délais relatifs à la décision du gouverneur en conseil d'autoriser l'utilisation de plans d'eau naturels où vivent des poissons - et où la *Loi sur la protection des eaux navigables* pourrait s'appliquer - comme dépôts de résidus miniers (DRM) pour les mines de métaux admissibles » comme décrite dans le document intitulé *Rationalisation du processus d'approbation des mines de métaux ayant des dépôts de résidus miniers* est mise en place de manière efficace et respectée.
- **Loi sur les espèces en péril (LEP)** – L'industrie aimerait que des éclaircissements soient apportés sur l'interaction entre la LEP et les processus liés à la LCEE. En vertu de la LEP, lorsqu'un habitat essentiel pour une espèce en péril reprise sur la liste fédérale est identifié, une interdiction automatique est en vigueur sur les terres fédérales ou pour les secteurs de compétence fédérale, comme les habitats aquatiques ou les oiseaux migrateurs. Ces interdictions ne s'appliquent pas aux terres provinciales sauf si des mesures prises par un gouvernement provincial sont considérées comme ne protégeant pas les espèces en question et que le gouvernement fédéral décide de s'impliquer et de fournir une protection efficace à l'aide d'un filet de sécurité réglementaire en vertu de la LEP. Malgré cela, les analystes fédéraux ont pris l'habitude de

demander aux entreprises d'élaborer des plans de protection des espèces en péril reprises sur la liste fédérale dans le cadre du processus d'évaluation environnementale des projets individuels. Le promoteur du projet peut facilement aborder le problème pour les espèces en petit nombre, concentrées au même endroit. Cependant, pour la plupart des espèces comme le caribou boréal, on demande aux promoteurs d'élaborer des plans d'action qui vont bien au-delà des limites de la mine. Malheureusement, le gouvernement ne fournit que très peu ou pas d'aide, ni de mécanismes pour permettre aux promoteurs de comprendre comment respecter ces obligations et l'étendue de leur responsabilité. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient créer une série de mécanismes pour permettre aux promoteurs de prendre des mesures d'intendance dans l'intérêt des espèces menacées. Les compensations en matière de biodiversité sont un exemple du type de mesures d'intendance qui pourraient être comprises dans cette série de mécanismes. De plus, un système de permis fonctionnel et un changement de la LEP qui, plutôt que d'utiliser une approche de conservation et d'identification des espèces, passerait à une approche globale basée sur les écosystèmes qui vise la gestion environnementale de l'habitat, sont essentiels.

Il est essentiel que ces initiatives, conçues pour trouver un équilibre entre une protection rigoureuse de l'environnement basée sur la science et un processus réglementaire efficace, continuent et que leur mise en place clarifie certaines questions et améliore la coopération des parties concernées.

3. Améliorer les processus de délivrance de permis et d'accès aux terres

L'industrie du développement et de l'exploration minière continue d'éprouver des problèmes d'accès aux terres. Les gouvernements peuvent régler les problèmes d'accès aux terres existants en trouvant une solution rapide aux revendications territoriales en suspens et en complétant les plans d'aménagement du territoire et le développement de l'infrastructure en suspens, particulièrement dans les régions nordiques et éloignées. Les problèmes d'accès à venir peuvent être réduits si le gouvernement respecte les principes de gestion et de planification de l'utilisation des terres issus de la déclaration de principe de l'ACPE en 2011 concernant l'accès aux terres et l'aménagement du territoire :

- processus équilibrés et transparents qui visent la clarté, la certitude, l'efficacité et la rapidité;
- aucune aliénation sans évaluation, assurant ainsi que les décisions relatives au retrait des terres sont faites en fonction d'une évaluation fiable du potentiel minier;
- utilisation d'approches adaptatives et intégrées qui tiennent compte des facteurs économiques, environnementaux et sociaux et fournissent des occasions d'ajustement et d'examen périodiques;
- processus collaboratifs et participatifs grâce auxquels les intervenants touchés sont amenés à la table de discussion;
- ressources suffisantes pour une prise de décision éclairée et une mise en place efficace; et
- définition claire du rôle et des responsabilités du promoteur en lien avec l'engagement et la consultation des Autochtones.

4. Regonfler les effectifs

Les gouvernements doivent travailler avec l'industrie, les établissements d'enseignement, les peuples autochtones et d'autres groupes pour combler les besoins de l'industrie sur les plans de la formation, de la mobilité et de l'immigration des travailleurs. Sur le plan de l'immigration, la mise en place d'un système fondé sur un modèle de déclaration d'intérêt pour le programme fédéral pour les travailleurs qualifiés et le passage à un système « juste à temps » qui permet de recruter des travailleurs qualifiés et de traiter rapidement leur demande afin de répondre au marché du travail canadien sont des mesures positives. Les résultats de l'examen complet du Programme des travailleurs étrangers temporaires, tout en voulant protéger les intérêts des entreprises et des travailleurs canadiens, devraient permettre de combler le besoin important de travailleurs qualifiés. Face à la décision du gouvernement fédéral d'éliminer le programme des conseils sectoriels, l'investissement du secteur privé a assuré la survie du Conseil RHiM. L'industrie est heureuse que le Conseil RHiM continue de jouir d'un appui grâce au Programme d'appui aux initiatives sectorielles et au Bureau de l'alphabétisation et des compétences essentielles et encourage le gouvernement à continuer de financer le travail important de cet organisme.

En matière de compétences, bien que l'industrie accueille avec plaisir les projets indiqués dans le budget 2013, les gouvernements doivent collaborer pour s'assurer que, lorsque des discussions entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux sont nécessaires, l'industrie est présente et que les nouveaux programmes sont négociés et présentés rapidement. Les possibilités d'emploi pour les Autochtones restent élevées, mais une formation adéquate pour acquérir les compétences requises est primordiale pour réussir. Selon le *Centre d'étude des niveaux de vie*, l'avantage économique cumulatif de combler l'écart dans les milieux d'éducation et du travail entre les Autochtones et non-Autochtones d'ici 2026 serait de 400,5 milliards de \$ en productivité supplémentaire. Sur ce point, l'investissement de 241 millions de \$ sur cinq ans présenté par le gouvernement dans son budget 2013 en appui aux programmes de préparation à l'emploi pour les jeunes Autochtones donne un coup de main à l'industrie. Cette mesure permettra de combler l'écart créé par l'abolition, l'année dernière, du programme de Partenariat pour les compétences et l'emploi des autochtones.

5. Investir de manière stratégique dans l'infrastructure

Le prolongement de la ligne de transport le long de la route 37 dans le nord-est de la Colombie-Britannique est un bon exemple de l'impact positif d'un investissement stratégique dans les infrastructures. Cette dépense de 400 millions de dollars favorisera la viabilité économique de projets miniers estimés à 15 milliards de dollars. Pour les régions éloignées et du nord du Canada, le développement social et économique est une priorité de base, mettant en évidence la politique étrangère du Canada pour l'Arctique et la stratégie pour le nord du Canada. L'industrie minière a joué un rôle de premier plan jusqu'à présent pour favoriser le développement dans ces régions, l'apport au PIB dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut étant de 24,2 % et 26 % respectivement. Pour renforcer la synergie existante entre l'industrie minière et le développement social et économique du nord, permettant ainsi aux gouvernements fédéral et territoriaux de réaliser leurs objectifs stratégiques énoncés, un investissement du gouvernement dans l'infrastructure est nécessaire.

Étant donné les défis posés par l'infrastructure dans les régions nordiques et éloignées et l'augmentation des coûts d'exploration et de développement qui y sont reliés, les projets dans ces régions ne sont pas en situation d'égalité avec ceux des autres industries qui se trouvent

habituellement dans les régions plus centrales et moins coûteuses. Le budget 2013 ayant mis l'accent sur la neutralité fiscale, on recommande aux gouvernements d'examiner la possibilité d'un programme incitatif ciblé qui appuierait des éléments d'infrastructure publics (comme des routes quatre saisons et des ports) faisant partie de l'investissement du secteur privé dans les régions nordiques et éloignées du Canada. Le budget 2014 pourrait être également considéré comme une occasion de cibler les ressources et le développement au sein du nouveau plan Chantiers Canada annoncé dans le budget 2013.

6. Résoudre le problème de déclin des réserves nationales

Le programme de géocartographie de l'énergie et des minéraux (GEM) et l'Initiative géoscientifique ciblée (IGC) sont des sources incomparables de données géologiques qui permettent de découvrir des gisements et ces programmes devraient continuer. Le nord du Canada reste une région sous-cartographiée par rapport au reste du pays. L'exploration dépend des connaissances géoscientifiques pour augmenter les chances de découverte. Sans une exploration fiable et efficace, la production minière canadienne épuisera les nouvelles réserves, diminuant ainsi les occasions de développement économique partout au Canada.

7. Améliorer les capacités d'innovation de l'industrie minière au Canada

Pour réussir, le CCIM a dû concentrer sa capacité financière sur l'élément d'exploration de la feuille de route sur la durée de vie des mines. Pour que ce succès se reproduise dans les autres segments de la chaîne, l'organisme a besoin de financement supplémentaire pour appuyer directement les comités techniques de l'industrie essentiels à l'élaboration et la mise en œuvre de projets. Lorsqu'un nombre important de projets seront terminés, le CCIM deviendra autosuffisant grâce aux cotisations des membres et à la gestion du portefeuille de projets. Avec la stratégie de développement économique du gouvernement fédéral, cela pourrait être réalisé par le biais d'une contribution de 2 millions de \$ par an sur une période de trois (3) ans. Le rendement du capital investi devrait décupler d'ici trois (3) ans.

8. Affaires autochtones

Les gouvernements doivent travailler conjointement et en consultation avec l'industrie et les communautés autochtones pour préciser la portée de l'obligation de consultation et d'adaptation de la Couronne lorsque cette dernière envisage des mesures susceptibles de porter atteinte à des droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis.

De plus, une solution rapide aux revendications territoriales en suspens est essentielle puisqu'elle augmenterait la confiance des communautés et de l'industrie minière et aiderait à créer les conditions nécessaires pour un développement économique fiable à long terme dans les communautés. La solution aux revendications territoriales en suspens est une étape importante vers l'autosuffisance des communautés autochtones.

CONCLUSION

Les minéraux et les métaux entrent dans la fabrication des produits et la construction des infrastructures nécessaires à la vie moderne. Chaque année, l'industrie de l'exploration minérale et de l'extraction minière représente un apport considérable à l'économie canadienne, sa production étant essentielle au développement d'énergies propres et d'autres technologies environnementales. L'industrie minière canadienne est confrontée à des défis sur le plan de la compétitivité, tant pour le traitement des matières premières que pour la production à valeur ajoutée. Comme expliqué dans ce document, il existe huit secteurs prioritaires qui permettront au Canada d'amorcer une transition durant cette période de volatilité des marchés et de profiter des occasions qui s'annoncent. Des efforts et une augmentation des investissements de la part des ministres des Mines du Canada devraient y contribuer grandement.